



## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	

Vote
<b>Prend acte</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 24/10/2023  
Et  
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

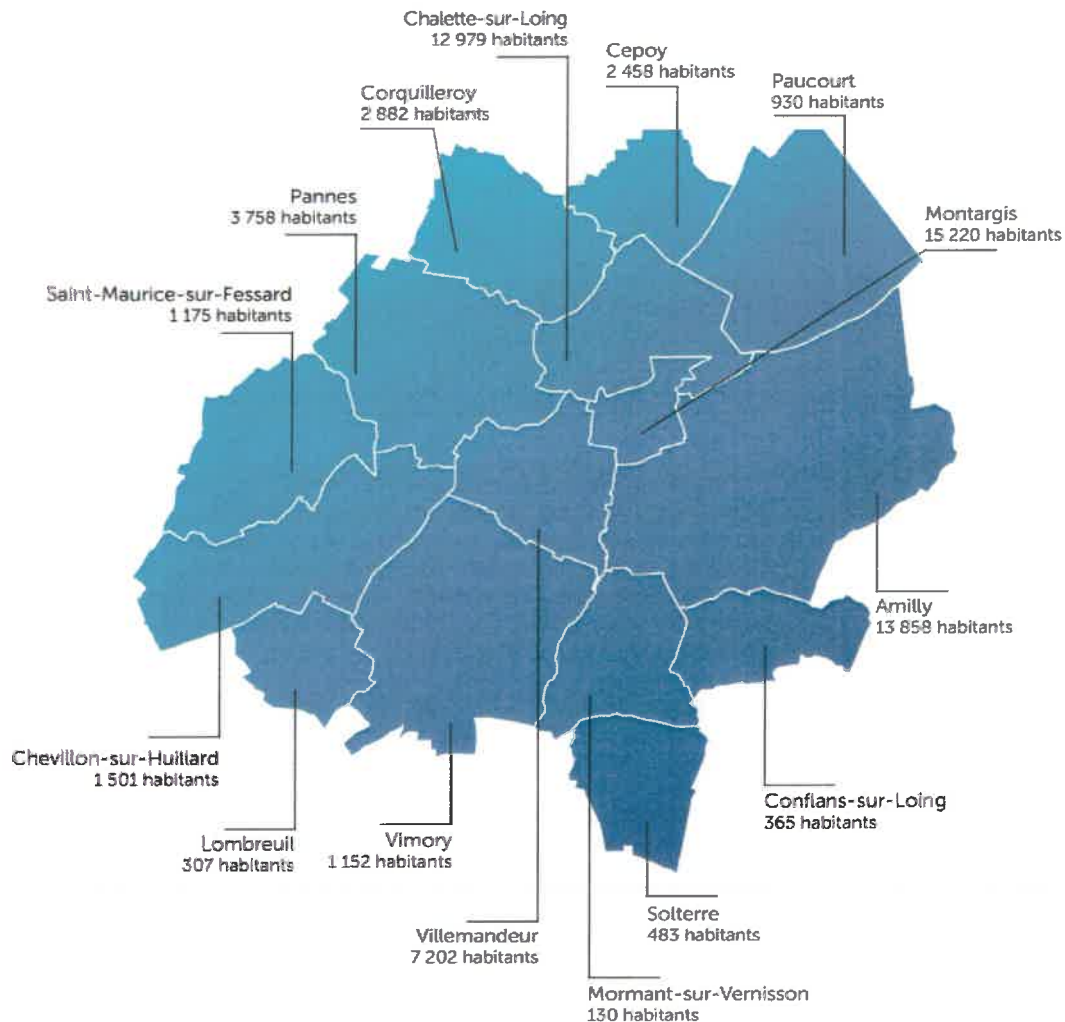
**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

### 2023-071 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING - EXERCICE 2022

Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) pour l'année 2022 a été transmis à la Mairie de Villemandeur. Il retrace les actions et projets menés au cours de l'année écoulée et met en avant l'importance de l'activité de l'Agglomération pour le développement de son territoire.

L'AME est composé de 15 communes, 64 400 habitants sur 168 km<sup>2</sup> :



Le Conseil Communautaire s'est réuni en 6 occasions en séance publique et a pris 340 délibérations dont 315 à l'unanimité.

- LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Le Bureau est composé du Président, de 14 Vice-Présidents et de 3 Conseillers communautaires délégués.

- LE TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Les Commissions permanentes sont constituées de 19 membres. Chaque commune y est représentée. Les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur disposent chacune de 2 membres.

En vertu de l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux des communes membres peuvent aussi siéger au sein des commissions permanentes de l'Agglomération Montargoise. Chaque Commission est supervisée par un Vice-Président ou un Conseiller Communautaire délégué.

La Commission permanente d'Appel d'Offres et la Commission de délégation de services publics sont présidées directement par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges est une instance consultative qui a pour vocation de réaliser l'évaluation financière des transferts de compétences entre les Communes et la Communauté. Elle comporte au moins un membre de chaque commune.

• La communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des communes membres LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

1. Développement économique.
2. Aménagement de l'espace communautaire.
3. Equilibre social de l'habitat.
4. Politique de la ville.
5. GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
6. Accueil des gens du voyage.
7. Collecte et traitement des déchets.
8. Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
9. Assainissement des eaux usées.
10. Eau potable.
11. Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

• La communauté d'Agglomération exerce AUSSI LES AUTRES COMPÉTENCES SUIVANTES:

1. Protection de l'environnement et développement durable d'intérêt communautaire.
2. Rivières et canaux.
3. Institut Médico-Educatif (IME), en matière d'investissement.
4. Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire.
5. Office des retraités et personnes âgées de l'agglomération montargoise (O.R.P.A.D.A.M.).
6. Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme.
7. Comité des Œuvres Sociales (COS).
8. Exercice du droit de préemption urbain (DPU).
9. Participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
10. Soutien aux actions de formation.
11. Construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire.
12. Centre médico-scolaire et Centre médico-sportif.
13. Gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly.
14. Fourrière animale.
15. Gestion des eaux pluviales urbaines.

- L'Agglomération Montargoise gère également une POLICE INTERCOMMUNALE sur neuf communes : Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory.

• LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 SONT :

- 21 janvier : Signatures du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Gâtinais montargois avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la charte de partenariat avec les maîtres d'ouvrages,
- 29 mars : Cérémonie de la pose de la première botte pour les 15 logements sociaux en ossature Bois et isolation Paille de Valloire Habitat,

- 22 mai : Seconde édition du salon du livre de l'Agglomération Montargoise, première édition post-Covid,
- 15 juin : Parcours-relais de la Flamme au cœur de l'AME dans le cadre de Terre de Jeux 2024,
- 21 et 22 septembre : Premières assises de la biodiversité organisées par l'Agglomération Montargoise,
- 5 juillet : Inauguration de l'opération "Un été de proximité" au lac des Closiers,
- 3 décembre : Lancement de l'exposition Triqueti, la force du trait et ouverture de la salle dédiée au sculpteur.

#### • LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

##### – AIDE AUX COMMERCES :

Les élus du Conseil Communautaire ont approuvé en 2022, au titre des derniers commerces en milieu rural :

- Le versement d'une aide de 1 000 € à la SASU « LE FRANCO MAROCAIN » pour l'aménagement du local et l'équipement en matériel professionnel nécessaire à son activité de restauration à Corquilleroy
- Le versement d'une aide de 1 000 € au Centre de beauté à Paucourt pour l'aider à aménager le local et s'équiper en matériel professionnel nécessaire à son activité de salon de beauté à Paucourt.

##### – PROJETS STRUCTURANTS :

Le service Développement économique a pu accompagner en 2022 différentes entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire et plus particulièrement dans les Zones d'Activités Économiques de l'Agglomération. Ainsi 5 projets majeurs ont pu être menés en lien avec les partenaires institutionnels.

#### • CADRE DE VIE ET TERRITOIRE :

En 2022, trois procédures d'évolution du PLUiHD ont permis d'ajuster le document d'urbanisme :

- Une modification simplifiée n°1, approuvée par délibération du 1er février 2022, relative au secteur Uru (zone urbaine de renouvellement urbain) sur les communes d'Amilly et Montargis ;
- Une modification simplifiée n°2, approuvée par délibération du 6 décembre 2022, relative à la correction, l'ajustement, la précision de certaines règles ;
- Une mise en compatibilité du PLUiHD par déclaration de projet, approuvée par délibération du 6 décembre 2022, pour autoriser le projet d'extension du centre de loisirs de la Pailletterie (zone du Petit Chesnoy sur Amilly).

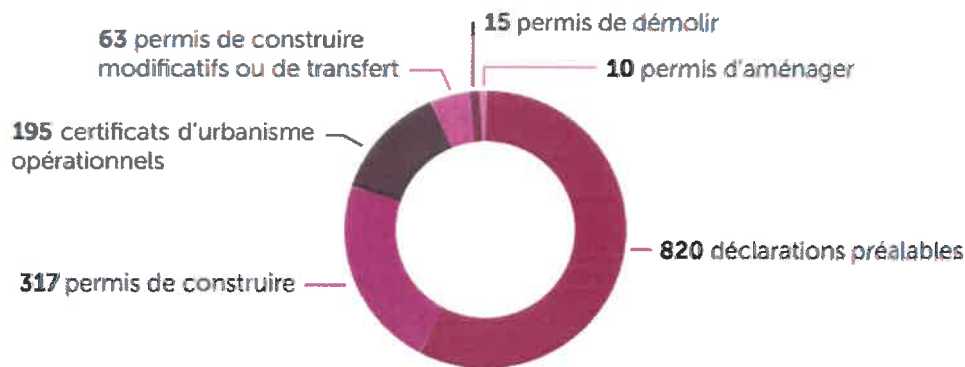
#### APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

En 2022, le service ADS a instruit les autorisations d'urbanisme sur 26 communes (conventions de mutualisation renouvelées à partir du 1er juillet 2021 pour 6 ans) :

- 14 des 15 communes de la Communauté d'Agglomération Montargoise (AME) ;
- 12 des 19 communes de la Communauté de communes des Quatre Vallées (CC4V)

Dans ce cadre, 1 420 autorisations d'urbanisme ont été traitées :

Dans ce cadre, 1 420 autorisations d'urbanisme ont été traitées :



Le volume de dossier a diminué de 18% par rapport à 2021 : cette baisse s'explique notamment par le fait que 8 communes ont changé de service instructeur entre les 2 périodes.

#### • CULTURE ET PATRIMOINE :

- Musée GIRODET : Nombre total de visiteurs du 1er janvier au 31 décembre 2022 : 7561 personnes dont 2082 scolaires et 1 pass annuel (fréquentation en hausse de 70 % depuis 2021).
- AGORAME : réseau des médiathèques et points de lecture de l'AME
  - 4615 usagers uniques inscrits en 2022, soit une hausse de 16% par rapport à 2021
- Saison culturelle SORTIR 2022-2023 :
  - o 85 représentations soit une hausse de 60% par rapport à 2021
  - o 9084 spectateurs sur l'année hors scolaires soit une hausse de 17% par rapport à 2021
  - o 5084 spectateurs scolaires soit une hausse de 240% par rapport à 2021
- La Maison de la Forêt : Bilan de l'été 530 visiteurs en juillet 548 en août L'escape game est un concept novateur qui plait aux familles et jeunes adultes

#### • LA POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE

- Terre de jeux et les centres de préparation aux jeux (CPJ)

L'Agglomération Montargoise équipée pour gagner Le label Terre de Jeux 2024 a retenu et homologué 6 équipements de l'Agglomération Montargoise comme Centre de Préparation aux Jeux :

- ≡ Le dojo d'Amilly pour le judo olympique et le taekwondo olympique et paralympique,
- ≡ Le gymnase Neveu à Montargis pour la gymnastique artistique,
- ≡ La piste BMX à Châlette-sur-Loing pour le BMX Race,
- ≡ Le stade Champfleuri à Montargis pour le rugby à 7,
- ≡ Le stade Maurice Béraud à Montargis pour le football,
- ≡ Le complexe du Puiseaux à Montargis pour le handball.

Cette certification, gage de qualité, référence ces équipements parmi les plus grands de France. Cela offre une visibilité importante auprès des délégations sportives étrangères qui recherchent des sites d'entraînement pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

- Vidéo terre de jeux 2024
- La flamme dans l'AME

- L'agglomération montargoise accueille les championnats de France unss 2022 du 21 au 24/06/22
- Subventions des clubs
- Centre médico-sportif
- Sport santé sur ordonnance (s.s.o)
- Sport entreprise proposé aux agents de l'agglomération : mise en place du dispositif sport entreprise au sein de l'agglomération
- UNE AGGLO SOLIDAIRE
  - Schéma d'accessibilité des arrêts de bus : Le service Moov'Amelys est le service dédié aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et permet de réserver un transport pour un trajet particulier.
  - Contrat de ville : un dispositif au service du développement social
  - Espace multi-services de L'AME (EMA) :

L'Espace Multi-Services est un équipement de l'Agglomération Montargoise d'une superficie de 1 141 m<sup>2</sup> qui a ouvert ses portes en 2014. La vocation de cet équipement communautaire est d'apporter à la population de ce quartier prioritaire une offre de services de proximité, tant publics que privés, importante

1. Un Pôle « services et accueil général » organisé par une convention originale entre l'AME et le PIMMS,
2. Un Pôle « Enfance-Famille »,
3. Un Pôle « Vie de Quartier ».

966 Réservations de salles ont été effectuées en 2022.

- Soutien aux associations :

La Commission des Affaires Sociales et Santé s'est réunie pour étudier les demandes de subvention 2022 à caractère social suivantes : CCAS de Montargis pour le CPEF (centre de planification et d'éducation familiale), ORPADAM-CLIC, IMANIS pour GEM'BOUGE (groupe d'entraide mutuelle), Vaincre la Mucoviscidose, Association Montargoise d'Animation (AMA), Mille Sourires, Amis des 4 Saisons, Banque alimentaire du Loiret, Addictions Alcool Vie Libre, Petits Frères des Pauvres, PIMMS Médiation. Les élus du Conseil communautaire ont approuvé l'attribution

- Police intercommunale :

Placée sous l'autorité directe des maires, la Police intercommunale contribue à assurer les fonctions de police dont le maire de chaque commune est responsable.

Elle veille sur le territoire de **9 communes** (Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory) au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité publique.

Elle est installée à Cepoy. L'équipe est composée de **6 agents** : un chef de service, responsable du service chargé de coordonner l'activité des agents sous ses ordres et d'assurer la direction administrative, technique et opérationnelle du service, de 4 brigadiers-chefs-principaux et de 1 brigadier qui sont chargés de l'application de l'ensemble des directives du service.

**L'année 2022 en chiffres**

**939 interventions multifformes**

(accidents de la route, cambriolages, fugues, tapages, violences conjugales, outrages, chiens dangereux, incendies, fuites d'eau et de gaz, divagations d'animaux, fourrières, décharges sauvages, urbanisme...).

**203 verbalisations concernant la sécurité routière**

(stationnements gênants, les divagations d'animaux ainsi que toutes les infractions au code de la route, excès de vitesse, stop, téléphone portable, port du casque...).

**154 résidents**

ont sollicité le service de la Police Intercommunale pour la surveillance de leurs habitations dans le cadre de l'opération « Tranquillité Vacances ».

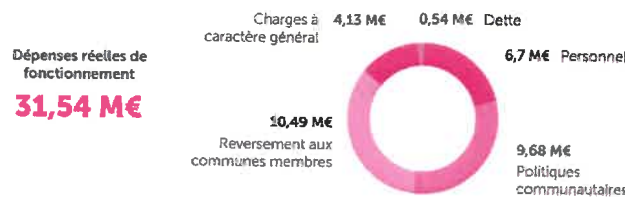
• LES MOYENS HUMAINS DE L'AGGLO

Ce sont 20 agents d'arrivés en 2022 pour 11 agents partis. Aujourd'hui l'Agglomération emploie 135 agents dont 9.63 % de contractuel sur emploi non permanent, 22,22 % de contractuel sur emploi permanent et 68,15% de fonctionnaires.

• LE BUDGET DE L'AGGLO

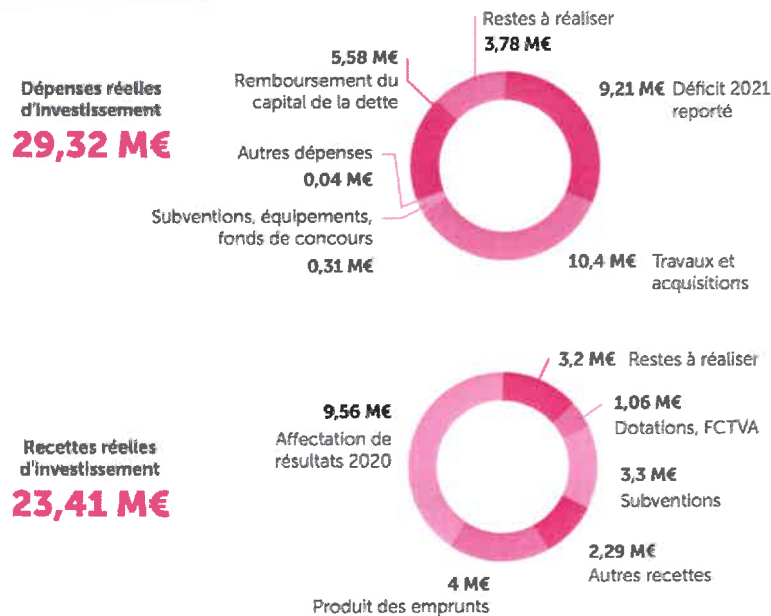
**BUDGET GÉNÉRAL : DÉPENSES 59,05 M€ / RECETTES : 60,55 M€**

**FONCTIONNEMENT**



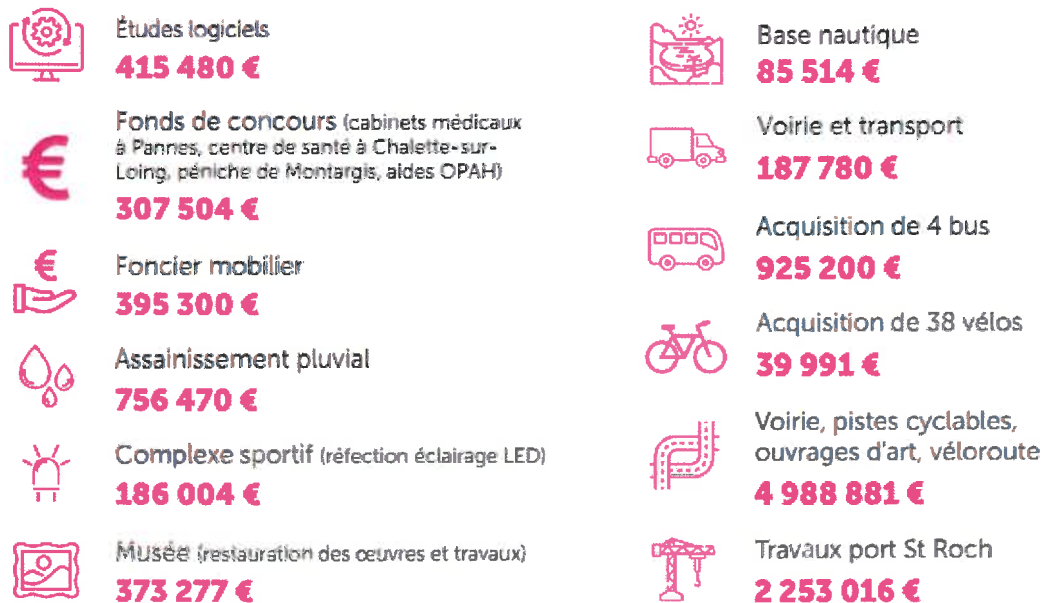
• Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : 6 848 574 Euros.

## INVESTISSEMENT



- Déficit à la clôture de l'exercice 2022 : 5 913 254 Euros.

## INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN 2022



- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

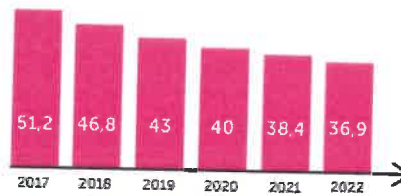
Le compte administratif 2022 révèle une situation solide pour l'AME.

L'année 2022 a été marquée par le passage à la nomenclature M57. Cette nomenclature devient la nomenclature applicable à toutes les collectivités territoriales. L'AME pose le principe de

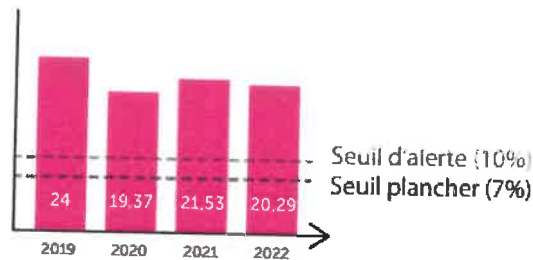


l'amortissement prorata temporis. Le compte administratif 2022 acte le maintien des équilibres financiers malgré un contexte inflationniste.  
À noter que la taxe d'habitation est remplacée par une quote part de TVA nationale dynamique.

**Baisse de la dette**  
En millions d'€



**Taux d'épargne brute**  
En %



**Capacité de désendettement**  
En années



**Le Conseil Municipal décide :**

- De prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) pour l'exercice 2022.

**Le Conseil Municipal prend acte,**

Sauf pour Messieurs DUPORT et PRIGENT (avec le pouvoir de M. GUIRAUD) qui ne souhaitent pas prendre acte du rapport annuel d'activités 2022 de l'Agglomération Montargoise et rives du loing.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/10/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michelle DE MEDTS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr